

REGLEMENT PARTICULIER

2ème Randonnée Maine Saosnois

5 novembre 2016

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 28 AOUT 2016

Ouverture des engagements : 28 AOUT 2016

Clôture des engagements : 31 OCTOBRE 2016

Vérification administratif et technique : 05 novembre 2016 de 7h00 à 9 h45 à Neufchâtel en saosnois à la Salle des fêtes

Heure de mise en place du parc de départ : 7h00 Neufchâtel en saosnois parking Salle des fêtes

Publication des équipages admis au départ : 9h45

Briefing des équipages le : 5 novembre à 9h45 Neufchâtel en saosnois à la salle des fêtes

Départ de Neufchâtel en saosnois : 10h00 salle des fêtes

Arrivée à : Neufchâtel en saosnois : 18h30 salle des fêtes

Remise des récompenses : Salle des fêtes Neufchatel en saosnois

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ECURIE LE MANS et AUTO SPORT DU SAOSNOIS organise le 5 novembre 2016 la 2ème randonnée touristique en doublure de son 3ème Rallye Maine Saosnois Historique de Régularité. Les participants seront tenus de respecter le code de la route et les directives des contrôleurs pendant toute la durée de celle-ci. Sans aucune moyenne imposée

Comité d'Organisation

Président : GRISON André

Président d'auto sport du saosnois : PALLU Bruno

Vice Président : MELIS Jacques

Vice Président : PILON Jacques

Trésorier : DESMARRES Michel

Secrétaire : LETOURNEAU Chantal

Et Les Membres de L'Ecurie le Mans et auto sport du saosnois

Secrétariat du Rallye : PALLU Bruno 14 rue Francis Caris 72600 Neufchâtel en saosnois.

Téléphone 02 43 97 74 07 portable 06 16 33 60 70

Mail : brunopallu@orange.fr www.ecurielemans.org

Permanence du Rallye : Neufchâtel en saosnois salle des fêtes le 5 novembre 2016 de 7h00 à 20h00

Organisateur

Nom : ECURIE LE MANS et auto sport du saosnois

Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable tél 02 43 29 13 45 ou 06 07 68 57 82

: 14 rue Francis Caris 72600 Neufchatel en saosnois tel 02 43 97 74 07 ou 06 16 33 60 70

VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 5 novembre 2016 à la salle des fêtes de Neufchâtel en saosnois de 7h à 9h30

Permis de conduire

Carte grise du véhicule engagé

Assurance

Contrôle technique

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au décret 2006-554 du 16 mai 2006

ARTICLE 3. DEMANDE D'ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer à la 2ème randonnée Maine Saosnois devra adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31 octobre 2016

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés : 170€

- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye, café et croissant de l'accueil, 2 déjeuners, 2 repas de clôtures
- Souvenirs
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la randonnée, un équipier doit être titulaire du permis de conduire

ARTICLE 4. VOITURES EQUIPEMENTS

VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année encours et les voitures d'exceptions

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

GPS interdit sous peine d'exclusion

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

La 2ème Randonnée Maine Saosnois représente un parcours de 230kms

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections sur voies ouvertes à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenu secrets

CIRCULATION

Pendant toute la durée de la randonnée les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra exclu de la randonnée

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la randonnée la permanence de l'organisation

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA RANDONNEE

DEPART

*L intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute
Le départ sera donné en conformité avec le programme*

Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (: fléché métré. fléché métré non métré tracé sur carte 25000ème).Toute les distances seront données avec précisions

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles sont indiqués au moyen de sigles standardisés

CONTROLES DE PASSAGES

Contrôle de passage humain

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Des CP, lettres et chiffres ainsi que des CP pinces seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui- ci

Contrôle humain

*Contrôle humain de départ ou arrivée de section l'équipage à bord de son véhicule se voit remettre son carnet de contrôle et le tracé de la section il ne pourra partir qu'après accord du contrôleur
Contrôle humain d'arrivée de section l'équipage doit obligatoirement suivre les instructions du carnet de route et des contrôleurs*

ARTICLE 9. RECOMPENSES

La remise des récompenses se déroulera le 5 novembre 2016 à la salle des fêtes de neufchâtel en saosnois lors du repas de clôture